

Actualités Coronavirus TUNISIE au 3 avril D'après Note SER/CA de zone

Quel impact économique de la pandémie du Covid-19 en Tunisie ?

Le Covid-19 est présent en Tunisie officiellement depuis début mars 2020. **Officiellement, 423 cas, 12 morts en date du 02 avril 2020.**

Les autorités tunisiennes ont fait le choix d'anticiper la propagation du virus en passant rapidement au stade 3, et en imposant des mesures radicales, dont le confinement total. Celles-ci auront un impact important sur l'économie tunisienne, déjà fragile. Les tensions sociales sont exacerbées. Des manifestations ont lieu dans les quartiers populaires car les pauvres ne peuvent rester chez eux sans ressources. Le gouvernement a débloqué une aide d'urgence de 48 M€ (150 Millions de DT) qui doit être versée au profit des familles nécessiteuses. Le gouvernement a annoncé que la distribution à domicile de 60.000 colis de denrées alimentaires au profit des familles nécessiteuses, commencera à partir de ce vendredi 3 avril. Le chef du gouvernement a rappelé également qu'il a été décidé de débloquer une ligne de financement de 300 millions de DT (96 M€), pour aider les entreprises en difficultés. De plus, un point d'attention particulier doit être porté sur le besoin de financement du pays à court terme. La communauté internationale est pleinement mobilisée pour répondre aux besoins financiers et logistiques urgents de la Tunisie.

Concernant l'impact du Covid-19 sur les entreprises en Tunisie, la mise en place des mesures de confinement national depuis le dimanche 22 mars ainsi que de restrictions à la circulation conjuguées aux mesures identiques et la mise à l'arrêt partiel d'activité chez les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie (France, Italie) ont complètement bouleversé le fonctionnement des entreprises.

Outre les problématiques administratives, organisationnelles, logistiques et juridiques qu'elles rencontrent à court-terme, les enjeux concernent bien leur survie financière ainsi que le maintien de leurs emplois à moyen terme. Très intégrées dans les chaînes de valeur mondiales, de nombreuses entreprises off-shore dont les clients continuent à travailler dans d'autres pays sont mises en concurrence avec d'autres sites et sous la menace de relocalisation d'activités. Plusieurs mesures de soutien au secteur privé ont été annoncées samedi 21 mars par le chef du gouvernement. Toutefois, les décrets d'application n'ont pas encore été pris et nos entreprises s'interrogent sur la capacité du gouvernement à pouvoir respecter les mesures fiscales annoncées en raison d'une situation budgétaire préalablement dégradée. Celles-ci mobilisent également des efforts financiers pour soutenir le gouvernement tunisien dans la gestion de cette crise sanitaire.

Focus sur les secteurs agriculture et agroalimentaire :

L'agroalimentaire est décrété secteur essentiel et toutes les entreprises bénéficient donc d'un maintien d'activité. Néanmoins, les usines ne tournent pas à 100% de leurs capacités en raison des diminutions d'effectifs et des rythmes de livraison. Les entreprises doivent obtenir des autorisations de circulation et de maintien d'activité.

CEVA soulève un risque de tensions sur la chaîne d'approvisionnement avicole en raison de la baisse des cadences et d'un moindre pouvoir d'achat des ménages.

A noter que le secteur des aliments pour bétail a été déclaré essentiel, permettant à l'entreprise TIMAB (groupe Roullier, basé à Gabes) de poursuivre ses activités à 100%.

L'import/export fonctionne toujours mais le secteur est au ralenti car les douanes, qui restent ouvertes, sont en effectifs très réduits, tant dans les zones industrielles offshore où leurs bureaux sont parfois fermés que dans le port de Radès. Leurs délais sont rallongés et des mesures de distanciation sont prises par les agents douaniers, qui refusent de recevoir des visiteurs dans leurs bureaux. Les douanes traitent en priorité les déclarations de marchandises agroalimentaires, pharmaceutiques et produits dangereux, tous les autres secteurs passent après. Les procédures d'importations de céréales en provenance de France par l'Office Tunisien des Céréales sont par contre fluides et restent dynamiques.

Niveau Macro-économique :

La pandémie du Covid-19 a atteint la Tunisie avec un 1^{er} cas enregistré le 2 mars 2020.

Officiellement, 423 personnes présentes sur le sol tunisien ont été contaminées en date du 02 avril 2020. Ce bilan pourrait vite s'alourdir rapidement, pour plusieurs raisons.

- Le mode de vie en Tunisie est un facteur de propagation du virus. Par exemple, les tunisiens partagent souvent une partie de leur quotidien en famille, y compris en période de confinement. De même, les cafés étaient avant le confinement des lieux de convivialité très prisés. Des modes de rassemblement plus informels sont susceptibles de se développer en période de confinement.
- Le respect des consignes sanitaires, censées limiter la propagation du virus, interroge en Tunisie, notamment dans les régions. Le confinement sera d'autant plus difficile à faire respecter s'il se prolonge, compte tenu notamment des difficultés financières d'une partie de la population tunisienne (taux de chômage atteignant 14,9% de la population active au 4^{ème} trimestre 2019 selon l'Institut National de la Statistique).
- Enfin, si le système de santé tunisien est réputé de bonne qualité, les moyens logistiques sont limités, avec notamment 331 lits de réanimation dans les hôpitaux publics (hors aide internationale en cours). Sans aide logistique internationale majeure, le système de santé national ne pourrait pas faire face à une épidémie de grande ampleur.

Rappel des mesures prises par le gouvernement tunisien et la présidence pour limiter la propagation du Covid-19 : une action précoce par rapport à l'Europe !

Gouvernement :

Dès le 12 mars 2020, soit 10 jours après le 1^{er} cas déclaré sur le sol tunisien, le Chef de gouvernement de la Tunisie, M. Elyes Fakhfakh, a décidé en conseil ministériel d'appliquer les procédures correspondant au **stade 3** de l'épidémie (alors que la situation actuelle du pays sur le plan épidémiologique correspond au stade 2) et de mettre en œuvre des mesures radicales pour limiter les conséquences de la vague épidémique. Le 16 mars 2020, le directeur général des soins de santé de base au ministère de la Santé, M. Chokri Hammouda, a souligné que la Tunisie anticipe déjà sur les procédures devant être appliquées au stade 4 de l'épidémie.

M. Elyes Fakhfakh a annoncé différentes mesures le 13 mars 2020 dont :

- i/ la fermeture des cafés, des restaurants et des discothèques à partir de 16 heures ;
- ii/ la suspension des prières collectives ;
- iii/ l'annulation des congrès et des manifestations culturelles ;
- iv/ le huis clos pour les manifestations sportives ;